

## REGLEMENT DU RAID DU SALAGOU 1ERE EDITION

### Generalités :

L'inscription vaut d'acceptation du règlement en totalité et des parcours qui peuvent éventuellement changer pour des raisons de sécurité ou des cas de forces majeures.

Équipes : Les équipes seront obligatoirement composées de deux personnes, qui devront évoluer tout au long de l'épreuve ensemble. Le temps final sera comptabilisé sur l'arrivée du deuxième équipier.

Sécurité : Se conformer au Code de la Route et aux arrêtés préfectoraux/municipaux.

Chaque coureur est seul responsable des manquements à ces règles. Seuls les véhicules officiels seront autorisés sur le parcours.

Obligations : Fournir la preuve de son aptitude à la course à pied, au VTT, et à la course d'orientation en produisant un certificat médical datant de moins d'un an spécifiant clairement la non contre-indication à ces activités. Les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées.

- Porter un casque rigide homologué durant TOUTE la durée de l'épreuve et respecter la réglementation fédérale de tutelle.
- En cas de retard par rapport aux tranches horaires prévues, les retardataires seront dans l'obligation de suivre les instructions données par l'organisation.
- Prévenir l'organisation de la course en cas d'accident sur le parcours.

Environnement : Ne pas jeter ses déchets, papiers, emballages sur la route et dans la nature. Les concurrents ne respectant pas l'environnement seront déclassés.

Comportement : Toute équipe ayant un comportement dangereux ou contraire à l'esprit sportif pourra se voir appliquer des pénalités pouvant aller jusqu'au déclassé.

Assistance : Aucune assistance n'est acceptée tout au long de l'épreuve.

Droit à l'image : Vous acceptez, en remplissant ce formulaire d'inscription à ce que l'organisation utilise votre image sous toutes ses formes dans le but de promotion ou sur ses sites en ligne.

Vainqueur de l'épreuve : Un classement final sera établi à l'issue de l'épreuve par l'organisation. L'équipe vainqueur sera celle qui aura enchaîné le plus rapidement les différentes sections. Les contestations ou litiges éventuels devront être déposés par écrit au plus tard 1 heure après la proclamation des résultats.